



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- Un bail dérogatoire avec la **société DALKIA** pour 1 235 m² du lot 1 de la Corbonne, à Pons, pour une durée de 2 mois à compter du 19 décembre 2024. Le montant mensuel du loyer est de 1 300 € ttc.

Fait à Jonzac,
Le

19 DEC. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex